



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 236/2026

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA CREATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE RUE GRANGIER.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour la création d'un branchement électrique, il convient de réglementer la circulation sur la rue Grangier.

ARRÊTE

Article 1 – Les 11 et 12 juin 2026, la circulation se fera avec alternat par feux aux abords du chantier qui se situera au 2bis rue Grangier.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « SANUELEC » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 03 juin 2026.

Le Maire,
Alexandre SUCHET

